

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 octobre 2018**

Décision n° **CP-2018-2679**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 11 rue Marietton

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 septembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 octobre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), MM. Barral, Barge, Sellès (pouvoir à M. Veron), Hémon.

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 8 octobre 2018**Décision n° CP-2018-2679**

objet :	Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 11 rue Marietton
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-04-30-R-0461 du 30 avril 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social, à l'occasion de la vente :

- d'un immeuble sur rue en R+4 avec caves, comprenant 2 locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'une surface utile totale d'environ 83,06 m², 7 logements aux étages d'une surface utile totale d'environ 314,85 m², et un local à aménager au 4^{ème} étage d'une surface d'environ 29,13 m²,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 133 m², cadastrée BL 65, sur laquelle est édifié cet immeuble,
- ainsi que de la parcelle de terrain nu (cour commune) de 63 m², cadastrée BL 66,

le tout situé 11 rue Marietton et 11 Grande rue de Vaise à Lyon 9°.

Ce bien a été acquis pour un montant de 1 180 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM IRA, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 7 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS), pour une surface utile de 349,85 m² et de 2 locaux commerciaux d'une surface utile totale de 83,06 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Commune de Lyon qui en compte 20,51 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM IRA qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 1 180 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM IRA aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 4 avril 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente par la Métropole à la SA d'HLM IRA, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 180 000 €, de l'immeuble, cédé occupé, situé 11 rue Marietton à Lyon 9°, cadastré BL 65 et BL 66, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 7 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS), pour une surface utile de 349,85 m² et de 2 locaux commerciaux d'une surface utile totale de 83,06 m².

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 30 janvier 2017 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recette, sur l'opération n° 0P07O4509.

4° - La somme à encaisser, d'un montant total de 1 180 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2018.